

PROCÈS-VERBAL
Séance plénière du Conseil d'administration du 29 mars 2016

Les membres du Conseil d'Administration (CA) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis le mardi 29 mars 2016 à 14h30, en salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Séance en formation plénière

Informations générales.

Partie A

1. **Élections des étudiants au sein de la commission FSDIE (rapporteur : M. SERVET).**
2. **Validation des nouvelles conventions de stage (rapporteur : Mme PELLISSIER). Doc**
3. **Présentation des rapports d'activités des Chargés de mission (rapporteur : M. COMBY). Doc**
4. **Validation de la nouvelle structure budgétaire (rapporteur : Mme CHAMARD-HEIM). Doc**
5. **Présentation de l'enquête annuelle du Contrôle interne comptable et financier (rapporteur : M. DISSON). Doc**
6. **Modification du Règlement intérieur de l'université. (rapporteur : M. SERVET). Doc**
7. **Propositions de remises gracieuses. (rapporteur M. BERTHOMIEU). Doc**

Partie B

1. **Conventions.**
2. **Questions financières.**
3. **Organisation pédagogique.**

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (SAJG)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

Page 1 sur 13

Collège A des Professeurs :

Caroline CHAMARD-HEIM – Jacques COMBY – Denis JAMET – Pierre SERVET

Collège B des autres enseignants :

Fabienne BOISSIERAS – Sylvain CORNIC – Gilles DUBOIS

Collège des IATSS :

Yann BERGHEAUD – François BONICALZI – Michèle GUETAT

Collège des personnalités extérieures :

François GUILLEMIN

Collège des étudiants :

Bastien BONNERUE – Léo BOUCHET – Michel ESCRIGNAC – Mallaury CHILLET

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des enseignants :

Christine FERRARI-BREEUR par Fabienne BOISSIERAS – Jérôme RIVE par Denis JAMET

Collège des étudiants

Julien BAYENS par Michel ESCRIGNAC

Collège des personnalités extérieures :

Hélène MARTINI par Jacques COMBY

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Didier VINOT, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de vie à l'université – Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations; Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières ; Brigitte DONNOLA pour Madame Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon, Stéphane BERTOMIEU, agent comptable, Stéphane PILLET, vice-président en charge de la commission formation, Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER et Élodie BERNIER, service des affaires juridiques et générales.

Le quorum physique étant atteint, le président Jacques COMBY ouvre la séance à 14h56.

Informations diverses

M. COMBY remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur présence tout au long de ce mandat.

A1 : Élections des étudiants au sein de la commission FSDIE: Rapporté par M. SERVET

M. SERVET explique que l'ensemble des membres du conseil d'administration vote pour l'élection des étudiants au sein de la commission FSDIE.

M. ESCRIGNAC propose la candidature d'Aziliz LACART et Léo BOUCHET concernant le volet social ainsi que lui-même et Mallaury CHILLET concernant le volet initiative du FSDIE.

Le conseil d'administration élit Aziliz LACART et Léo BOUCHET son suppléant, en qualité de représentants des étudiants membres du conseil d'administration, afin de siéger au sein du FSDIE, volet social

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Le Conseil d'administration élit Michel ESCRIGNAC et Mallaury CHILLET sa suppléante, en qualité de représentants des étudiants membres du conseil d'administration afin de siéger au sein du FSDIE volet initiatives.

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. COMBY félicite les étudiants pour avoir trouvé un accord concernant cette élection.

A2 : Validation des nouvelles conventions de stages: Rapporté par PELLISSIER

Mme PELLISSIER explique que le code de l'éducation impose deux ajouts aux conventions de stage de l'université avec le souhait de favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants. Il s'agit des modalités de suivi par l'enseignant référant et les modalités d'évaluation du stage. Un groupe de travail a été mis en place composé de membres de chacune des composantes. Il est proposé d'insérer dans nos conventions les clauses suivantes :

Article 4 : L'enseignant référant peut suivre le stagiaire par tous moyens mis à sa disposition.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Article 14 : il est rajouté la mention « se référer aux régimes des contrôles de connaissances du diplômes suivi ».

Ces deux modifications restent assez larges pour ne pas démotiver les enseignants référents tout en favorisant au mieux l'insertion professionnelle.

Le conseil d'administration approuve les conventions de stages à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A3 : Présentation des rapports d'activités des chargés de mission : Rapporté par M. COMBY

M. SERVET explique qu'étant en fin de mandature, il était important de demander aux personnels chargés de missions de rendre compte de celles-ci au conseil d'administration qui dispose de l'ensemble des rapports écrits. Christian NICOLAS, Blandine ROLLAND, SOPHIE COAVOUX et ERIC DISSON présents lors de ce conseil vont intervenir pour détailler leurs activités.

M. NICOLAS mentionne qu'il est chargé de mission aux affaires culturelles. Cette mission regroupe une équipe de deux personnels et d'étudiants, France LAREDO étant la coordinatrice de l'action culturelle. La bonification culture a été mise en place pour cette année et 500 étudiants sont aujourd'hui concernés par les pratiques artistiques dans l'établissement.

M. SERVET précise que la mission culture est très sollicitée puisque ce sont actuellement les journées de l'art et de la culture de l'enseignement supérieur.

M. COMBY signale que l'action culturelle de l'université se manifeste d'année en année davantage. L'orchestre de l'ensemble NOVA est un exemple de cette réussite. De plus, des résidences d'artistes ont été mises en place cette année.

Mme BOISSIERAS remercie tout d'abord M. NICOLAS pour son engagement culturel au sein de l'université, elle signale toutefois que les initiatives proposées au sein des groupes de recherches ne sont pas communiquées au centre culturel et qu'il serait intéressant que cela soit possible à l'avenir.

M. NICOLAS précise que si un centre de recherche sollicite le centre culturel, il est possible de soutenir cette journée d'étude, faisant partie de la mission. Cette activité est développée mais il faut encore gagner en lisibilité.

M. COMBY indique que cette idée peut être réfléchie avec l'université de Lyon mais également avec la ville de Lyon pour des manifestations plus importantes.

M. BOUCHET remercie l'université au nom des étudiants pour cet investissement culturel.

Mme COAVOUX indique que la mission égalité homme/femme a été créée en janvier 2014. Des objectifs généraux avaient été définis avec une transversalité puisque cela concernait aussi bien les personnels que les étudiants et les savoirs scientifiques. Un plan d'action est en cours pour indiquer des axes d'amélioration de l'égalité femmes/hommes au sein de l'établissement, en les hiérarchisant et en esquissant un calendrier possible de réalisation. Des actions en dehors de l'université ont été réalisées également avec des partenaires locaux et nationaux. Au niveau interne, des

collaborations ont été possible avec d'autres chargés de mission, Blandine ROLLAND et Christian NICOLAS notamment, pour des projets en cours et qui aboutiront en 2017.

M. COMBY remercie Mme COAVOUX pour le travail effectué et pour la réflexion collégiale qui a été menée sans tenir compte des préjugés et le dépassement de postures qui existent trop souvent sur ce type de problématiques.

M. SERVET mentionne qu'il y aura probablement la poursuite des travaux à l'issue du mandat avec une réflexion plus globale sur toutes les formes de discriminations.

M. BONICALZI s'interroge sur la mise en place d'actions plus spécifiques concernant les questions de harcèlement.

Mme COAVOUX annonce qu'un groupe de travail va être organisé pour mettre en place un dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel d'ici la fin de la mandature actuelle. Elle ajoute que ces questions ne seront pas associées à la cellule de veille sociale compte tenu de la spécificité du sujet.

Mme ROLLAND, chargé de mission développement durable-responsabilité sociétale, indique que cette mission regroupe trois axes de travaux :

. Une action réglementaire qui inclut la préparation d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre et la préparation d'un plan d'action déposé auprès de la préfecture pour les 4 ans à venir. La deuxième obligation légale est d'établir un plan vert qui n'a pas vocation à être contraignant.

- Une action de sensibilisation avec la campagne des éco-gestes qui a lieu chaque mois, actuellement il est question du mois de la réduction des déchets triés et recyclés. Il existe peu de visibilité sur ces actions en raison d'un manque de communication efficace, la publication de ces actions étant faites en majorité via le flash info.

Mme ROLLAND souligne toutefois que le challenge mobilité quant à lui rencontre un grand succès. L'université a obtenu la 5^{ème} place en 2015 avec 32.7% de participation. Il est également rappelé que le campus de Bourg en Bresse effectue des actions en faveur du développement durable et qu'un soutien est apporté aux projets étudiants tels que la plateforme de mobilité étudiante régionale Mobycity ou encore « l'hôtel à insecte sur le toit de l'IUT ».

- Réussir la transition énergétique et écologique du site Lyon-Saint-Etienne implique que l'université Jean moulin Lyon 3 soit désormais engagée, en raison de son appartenance à l'UDL, par la charte de transition énergétique et écologique du site Lyon Saint-Etienne signée le 2 novembre 2015.

Enfin **Mme ROLLAND** tenait à remercier le Président pour son implication sur les problématiques de développement durable.

M. SERVET souligne que certaines actions restent très suivies par les personnels comme le challenge mobilité.

M. ESCRIGNAC demande que soit passé le message aux associations étudiantes qu'une commission FSDIE existe pour financer des projets touchant au développement durable.

M. COMBY indique que la communication et l'organisation sont deux points importants qui devront être pris en compte lors du prochain mandat. Il souligne également l'importance de l'investissement des étudiants sur ces actions qui seront soutenues par la présidence.

M. BOUCHET souligne qu'il y a beaucoup de demande de la part des étudiants mais il est parfois difficile de trouver un interlocuteur au sein de l'université pour faire connaître ces actions.

M. COMBY précise qu'il est important que les étudiants sachent qu'il y a des financements possibles pour ces initiatives et qu'ils peuvent en informer les membres du conseil d'administration tout en privilégiant une organisation intra-étudiante.

M. ASQUIN mentionne qu'il y a une dynamique étudiante autour de ces projets et que l'université a une véritable volonté concernant la concrétisation de ceux-ci.

Mme CHILLET rappelle qu'il y a, entre associations étudiantes, une vraie communication mais que cela est compliqué parfois de transmettre des informations aux différents pôles de l'université.

M. ASQUIN devant partir plus tôt du conseil d'administration remercie tous ces membres pour leur écoute et leur investissement.

M. DISSON présente sa mission d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer. Il s'agit véritablement d'une mission de support pour les différents services qui a été très soutenue par la présidence avec la création de deux postes : auditeur interne et contrôleur interne en ressources humaines notamment. Un système de formation mixte présentiel classique et mooc a été mis en place et est utilisé pour la formation en interne. Une contractualisation avec le rectorat concernant notamment la cartographie des processus métier au sein du rectorat est à venir.

M. DISSON ajoute que 30 personnes ont été formées à la cartographie des processus métier, ce qui est remarquable. L'autre mission mise en place est la gestion budgétaire comptable publique qui a fait l'objet d'un système de pilotage et d'une organisation où la mission d'audit a été fortement impliquée. Enfin, il est remarqué une très forte implication des personnels.

M. COMBY remercie M. DISSON pour son implication et son dynamisme concernant cette mission d'audit qui visait bien à améliorer l'organisation de l'université et sans établir un contrôle ou un jugement sur les personnels.

M. PILLET remercie les membres de cette mission audit pour le travail accompli notamment concernant le FSDIE. Cela a en effet permis de poser différentes questions pour permettre de simplifier les procédures.

M. SERVET souligne qu'il aurait été intéressant de présenter ces différentes missions plus tôt au cours de la mandature.

A4 : Validation de la nouvelle structure budgétaire : Rapporté par Mme CHAMARD-HEIM

Mme CHAMARD-HEIM présente la nouvelle structure budgétaire nécessitée par la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique). Le budget doit s'articuler autour de deux niveaux : les CRB (centre de responsabilité budgétaire) et les SO (services opérationnels). Les CRB négocieront directement leurs moyens avec la gouvernance dans le cadre d'un dialogue de gestion qui donnera lieu à la conclusion d'un contrat d'objectif et de moyens. Ses moyens seront ensuite répartis entre les différents SO (niveau d'exécution budgétaire).

Pour préparer cette structure budgétaire un groupe de travail a été mis en place regroupant 27 personnes. Il s'agit d'une présentation budgétaire à adresser à la fin du mois à l'AMUE (agence de mutualisation des universités et des établissements) qui paramètrera le logiciel SIFAC 2 en fonctions des données transmises. Cette structure budgétaire a encore été modifiée récemment.

Madame CHAMRD-HEIM propose donc un CRB « service centraux », un CRB « scolarité vie étudiante », un CRB « recherche », un CRB « composante », un CRB « gouvernance et pilotage », un CRB « gestion des sites », un CRB « relations internationales et francophonie » et un CRB « bibliothèque universitaire ».

Le CRB « gouvernance et pilotage » compte 5 SO notamment la formation continue qui est un axe stratégique de la présidence, ce qui explique qu'elle soit rattachée à ce CRB en accord avec les trois composantes concernées par la formation continue.

Le CRB « recherche » comprend un SO par équipe de recherche rattaché budgétairement au service de la recherche, chacun disposant de son propre budget.

Le CRB « gestion des sites » se compose de la direction du patrimoine, de la logistique et du service hygiène et sécurité. Cela provient d'une volonté de mettre en avant la fonction de propriétaire de l'université.

Concernant les composantes, la faculté de droit comprend le plus de SO.

M. COMBY explique que ce principe permet une flexibilité budgétaire avec une meilleure connaissance à court terme du budget de l'université. Par ailleurs, il souligne que la francophonie est rattachée au relations internationales car elle est un moyen qui peut être utilisé comme une singularité sur le plan culturel et international pour les universités.

M. GUILLEMIN demande comment seront gérés budgétairement les projets transversaux.

M. COMBY souligne en premier lieu que ce nouveau schéma permet d'éviter les décisions budgétaires modificatives (DBM) mais également d'avoir une véritable direction de la recherche. Les projets interdisciplinaires peuvent être associés avec l'UDL et les autres établissements dans le cadre de conventions.

M. BONICALZI rappelle que cette structure budgétaire a été votée en comité technique avec la réserve que cela n'impacte pas les personnels de l'université.

M. COMBY ajoute que cette nouvelle structure budgétaire n'est pas une révolution en termes d'organisation mais plutôt une facilité, la facturation aura quant à elle plus d'impact sur les personnels.

M. BERGHEAUD évoque un avis partagé sur ce schéma global qu'il aurait souhaité plus structurant et plus unifié au niveau des composantes.

M. COMBY rappelle qu'il ne faut pas confondre une organisation budgétaire et une organisation globale. De plus, c'est un outil qui doit être exploré et des modifications seront possibles après expérimentation.

Mme CHAMARD-HEIM explique que cette nouvelle structure budgétaire correspond d'avantage à notre fonctionnement actuel.

M. BERGHEAUD demande ce que signifient les initiales OS et OD

Mme CHAMARD-HEIM précise qu'il s'agit de l'ordonnateur secondaire et que d'ordonnateur délégué.

M. BERGHEAUD s'interroge sur l'existante d'un SO innovation pédagogique au sein de l'IUT.

M. CORNIC rappelle que la recherche est présente au sein de l'IUT et notamment sous les traits de l'innovation pédagogique. De plus, il était important que des réflexions de cette nature soient mises en place pour manifester le soutien financier de l'I.U.T aux différents collègues. C'est une sorte d'alternative à un centre de recherche.

M. MERMOZ signale qu'il n'est pas utile de changer totalement des choses qui fonctionnent même si cela est différent selon les composantes.

Le conseil d'administration approuve la nouvelle structure budgétaire par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A5 : Présentation de l'enquête annuelle Contrôle interne comptable et financier : Rapporté par M. DISSON

M. DISSON indique tout d'abord que cette présentation aurait dû être faite au mois de décembre dernier mais que cela n'a pas été possible par manque de temps. Le contrôle interne comptable et financier constitue l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents mis en œuvre par les responsables de tout niveau pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités. En 2015, il y a eu la création d'un poste d'auditeur interne et de contrôleur interne à la direction des ressources humaines principalement axé sur la gestion de la masse salariale. L'organisation d'un réseau de référant CICF est en cours ce qui démontre une certaine maturité en matière d'audit interne, formidable outil de gestion et de pilotage.

Le conseil d'administration approuve la présentation de l'enquête annuelle contrôle interne comptable et financier par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

M. BONICALZI revient sur la présentation des rapports d'activité et notamment concernant la prévention des différends et le développement de la médiation. Il voudrait saluer le travail de la cellule de veille sociale, notamment concernant les risques psychosociaux.

M. VINOT signale le bon fonctionnement de la cellule de veille sociale qui permet de trouver des solutions à des problèmes individuels. La médiation peut également être un moyen pour améliorer encore d'avantage ces problématiques.

M. BERGHEAUD regrette qu'il n'existe pas de compte rendu lors des rencontres entre la cellule de veille sociale et la personne concernée par une difficulté.

M. VINOT mentionne qu'il existe un compte rendu oral mais qu'il est adressé à la personne elle-même avec la dénomination d'un référant pour envisager les solutions possibles. Mais effectivement il n'y a pas de compte rendu écrit pour des raisons de confidentialité.

A6 : Modification du règlement intérieur : Rapporté par M. SERVET

M. SERVET explique que la modification du règlement intérieur porte sur l'extension de l'interdiction de fumer à la cigarette électronique. Ce point a été approuvé par le comité technique il y a quelques jours.

M. ESCRIGNAC regrette que l'interdiction de fumer ne soit pas respectée au sein de la manufacture. Il demande quel système peut être mis en place pour faire appliquer cette règle.

M. SERVET signale que des contrôles sont opérés pour vérifier que cette interdiction est respectée.

M. COMBY indique que les agents du service hygiène et sécurité interviennent sur d'autres domaines au sein de l'université et donc effectuent des contrôles du mieux qu'ils le peuvent au regard de leur charge de travail. De plus, une interdiction totale de fumer au sein de l'université n'est pas à l'ordre du jour, mais l'interdiction dans les lieux concernés doit effectivement être respectée par l'ensemble des usagers du site.

M. BONICALZI ajoute que le service SHS est effectivement très sollicité et qu'un certain sens civique est à attendre de chacun.

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement intérieur par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A7 : Proposition de remises gracieuses et d'admission en non-valeur : rapporté par M. BERTHOMIEUX

Remises commerciales :

1- Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise commerciale	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
420 €	210027003	M. V...	cours d'anglais	FC3	impossibilité de suivre les cours	0 €	235,2 €

La demande de remise commerciale est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 12
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 4

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

2- Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise commerciale	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
17,06 €	210026848	Société L...	vente d'ouvrages	Fac des langues	erreur dans l'expédition	17,06 €	17,06 €

La demande de remise commerciale est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 16
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

3- Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise commerciale	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
4026€	210026871	O....	Licence pro AGA	IUT	absence de l'étudiant suite à un accident.	677,1€	677,1€

La demande de remise commerciale est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 15
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1

4- Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise commerciale	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
5691,3€	210025567	A...	Licence pro management des organisations	IAE	erreur d'information de l'université	366€	141,83€

La demande de remise commerciale est adoptée par :

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 16
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Remise gracieuse

1- Le conseil d'administration répond favorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
2 200,00 €	NA	Mme L...	trop perçu salaire	services centraux	situation financière difficile	1 197,45	600,00

La demande de remise gracieuse est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 14
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 2

A8 : Point complémentaire convention

M. SERVET évoque dans un premier temps la convention de la mission à Sao Paulo de l'ensemble NOVA et précise que M. BONICALZI a demandé que cette convention soit située en partie A.

M. BONICALZI explique tout d'abord que la convention avait été votée au dernier conseil d'administration. Il évoque également les frais de déplacement de l'ensemble NOVA et envisage la possibilité d'établir un état financier par personne pour avoir une réflexion sur la répartition des moyens.

M. SERVET indique qu'il s'agit d'un investissement de notoriété qui contribue au rayonnement de l'université Jean Moulin Lyon 3. Il y a par exemple un retour sur investissement concernant l'ensemble NOVA, l'UDL est en effet en train de proposer à l'université une enveloppe annuelle pour organiser certaines manifestations. Il est toutefois légitime que le conseil d'administration ait la possibilité de disposer d'un bilan concernant les efforts fournis par l'université sur les actions culturelles.

M. BONICALZI s'interroge sur le fonctionnement de l'UDL et le fait que Lyon 3 participe à certaines actions notamment par rapport à des futures associations d'écoles d'ingénieurs qui ne concernent pas l'université. En effet, cela contribue d'une part à favoriser les élites et d'autre part à entraîner des discriminations.

La présente convention est adoptée par :

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

Page 11 sur 13

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 14
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 2

M. PILLET indique que le FSDIE a été sollicité concernant la convention « Bal du Droit » et qu'une subvention de 25 000 euros a été accordée à l'association porteuse du projet. Il avait été demandé que soit communiqué le budget de l'évènement, ce qui n'a pas été fait alors même qu'il semble que certaines dépenses ont augmenté (rémunération du DJ par exemple).

Mme CHILLET signale que la communication du budget est faite en FSDIE et qu'elle n'a pas eu d'information sur le fait qu'il devait être transmis en conseil d'administration. La question s'était toutefois posée concernant le fait de l'associer à la convention elle-même. Elle ajoute que les dépenses et les recettes sont à l'équilibre concernant cet évènement.

M. SERVET demande que soit rapporté précisément au conseil d'administration ces éléments.

Mme VIDOVIC-RAVIT précise que lorsque l'université demande des financements auprès de collectivités, elle doit produire des budgets prévisionnels, il est donc normal que l'université puisse disposer de ce document concernant le « Bal du Droit ».

M. PILLET mentionne que bien que le budget soit équilibré le risque de déficit existe. C'est pourquoi il aurait été intéressant que le conseil ait un document permettant d'analyser le budget.

M. ESCRIGNAC explique qu'il y aura d'avantage de partenaires privés cette année pour limiter le risque de déficit.

M. SERVET indique qu'il s'agit de faire un rappel des bonnes pratiques concernant cet évènement.

M. BONICALZI mentionne que le bal du droit a déjà eu lieu en dehors de l'université et que le fait qu'il soit organisé au sein de la manufacture, qui n'est pas un lieu a priori adapté à ce genre d'évènement, peut expliquer que les factures soient plus importantes aujourd'hui.

La présente convention est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 5
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 9
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 2

PARTIE B

M. SERVET propose de voter l'ensemble de la partie B.

Le conseil d'administration approuve les points présentés en partie B par :

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

-
- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
 - ✓ Nombre d'abstentions : 2
 - ✓ Nombre de voix pour : 14
 - ✓ Nombre de voix contre : 0

M.BERGHEAUD mentionne qu'il ne pourra plus être membres du conseil d'administration car il souhaite se consacrer d'avantage à l'UDL. De plus, il indique son mécontentement concernant le fait que les prochaines élections du personnel de l'université auront lieu en même temps que le conseil d'administration de l'UDL.

M. SERVET précise que l'UDL était au courant de la date de ces élections puisque l'université a communiqué sur ce point. Toutefois, il signale qu'il peut être compliqué pour l'UDL de se positionner entre les nombreuses élections organisées au sein de l'université.

La séance est levée à 18h45

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration**

Pierre SERVET



